



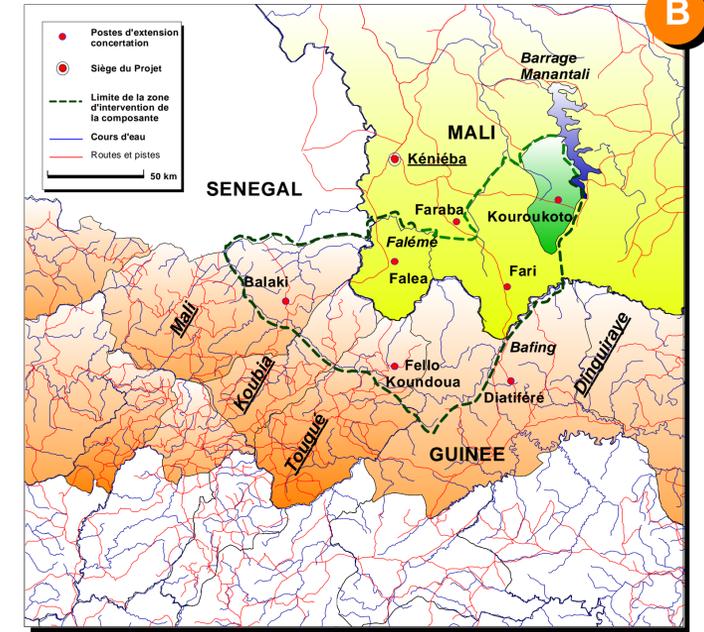
Second Programme Régional
Bassins Versants
Appui à la Gestion Intentionnelle
des Ressources



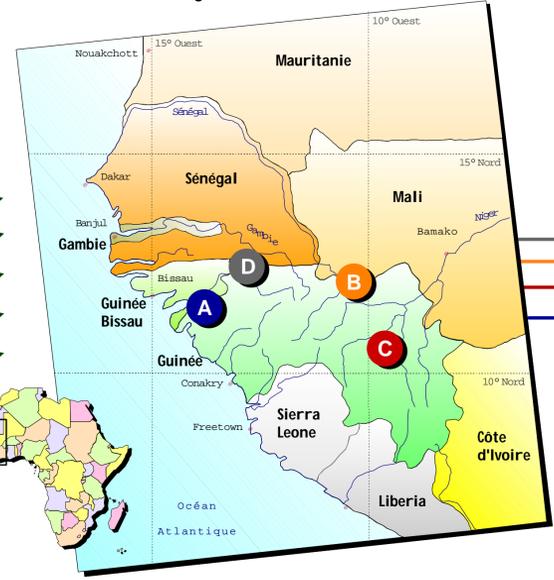
Composante transfrontalière Sénégal-Guinée
(Niokolo-Badiar-Koundara)



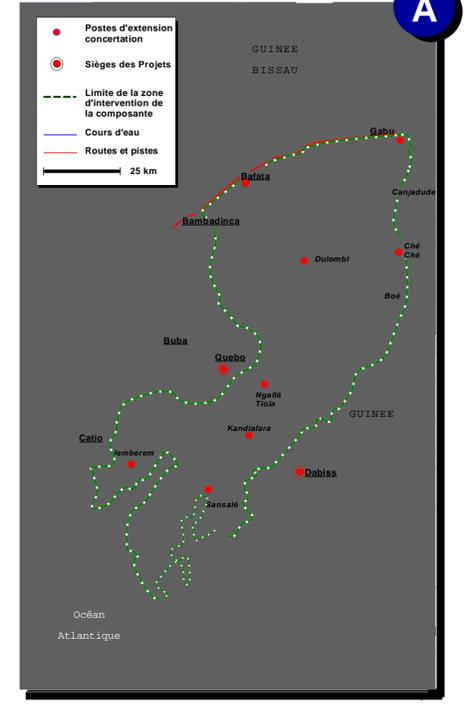
Composante transfrontalière Mali-Guinée



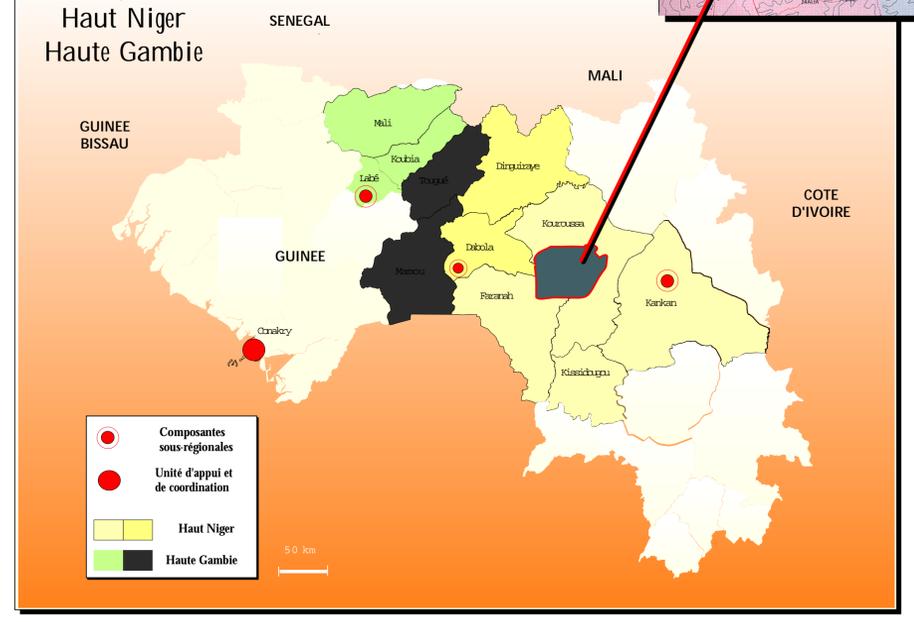
L'ensemble Régional



Composante transfrontalière
Guinée Bissau
Guinée



Composantes sous-régionales
Haut Niger
Haute Gambie



Coordination
du Programme

- Comité Inter-Etats
- Systèmes d'information environnementaux
- Réseau de valorisation de la biodiversité
- Appui au Système National d'Aires Protégées
- Formation des cadres

Présentation du Second Programme Régional Bassins du Niger et de la Gambie

1. Résumé

Le Programme Régional d'Aménagement des Bassins Versants (PRABV)^{ème} 2^{ème} phase constitue la prolongation naturelle et pertinente de sa première phase, d'une part par la prise en compte et la diffusion des acquis, d'autre part dans la mise à contribution des capacités déjà créées par l'action du Programme, notamment aux niveaux décentralisés de l'Etat guinéen; et enfin par l'accession du Programme à une dimension Régionale opérationnelle et efficiente avec un net renforcement des actions dans les pays de la Région.

La première phase du programme (30 MECU au titre du PIR^{ème} FED, 1,5 MECU au titre du PIN Guinée^{ème} FED et 6 MECU au titre du co-financement Italien) est commencée en 1991 et se terminera en 1997.

Ce programme s'inspire également des conclusions de deux missions d'évaluation externe effectuées en Décembre 1994 et en Octobre 1996.

L'ensemble de la zone d'intervention correspond à une superficie approximative de 140.000 Km² dans la quasi totalité est comprise dans les hauts bassins du Niger, de la Gambie et du Sénégal, pour une population estimée à 2 millions d'habitants. Cette zone est caractérisée par un gradient éco-climatique prononcé (du Nord vers le Sud), de 900 mm au Sénégal à 2.000 mm dans la zone de Kissidougou, auquel s'ajoute la variété morphologique des hauts cours du Niger et de la Gambie.

Le Programme intéresse 3 aires protégées transfrontalières (Sénégal-Guinée, Mali-Guinée et Guinée Bissau-Guinée) et deux régions naturelles de la Guinée (Haute Guinée qui comprend le Parc National du Haut Niger et Fouta Djallon). Le Programme opérera aussi dans le domaine institutionnel et de l'information pour l'aide à la décision et dans la valorisation de la biodiversité.

Il s'inscrit dans le cadre des Conventions Internationales sur la Désertification, sur la Biodiversité et de la régulation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, ainsi qu'aux orientations politiques des 4 Etats concernés.

Le Programme propose d'appuyer sur une période de 5 ans la gestion patrimoniale et intentionnelle des ressources naturelles en vue de la conservation et de la restauration des écosystèmes naturels dans l'espace régional. Il vise plus spécifiquement

- l'engagement collectif et individuel des populations dans la gestion durable des ressources naturelles
- la valorisation durable des produits de la biodiversité
- l'harmonisation et l'intégration régionale des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles;
- la conservation des écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional
- l'amélioration de la pertinence des décisions en matière environnementale et de gestion des ressources naturelles et la mise en place d'un système de suivi des écosystèmes

La mise en oeuvre du Programme est basée en majeure partie sur des mandats confiés à des opérateurs locaux (organisations villageoises, services de l'administration, ONG et structures privées). Ces opérateurs seront sélectionnés à partir des opérateurs déjà formés lors de la première phase ou des intervenants publics et privés présents dans les zones d'intervention.

Concernant la viabilité, étant donné l'approche du Programme qui favorise la structuration et l'auto-développement villageois, l'émergence d'opérateurs privés et l'intégration des activités dans les structures existantes, le Programme ne devrait pas générer des charges récurrentes additionnelles pour les Gouvernements pour l'après projet. Mis à part le cas du Parc National du Haut Niger et du Badiar/Niokolo-Koba, pour les autres aires protégées appuyées par le Programme, l'approche adoptée devrait permettre leur conservation sur la base d'une gestion villageoise.

Le programme sera évalué de manière externe en troisième et cinquième année.

2. Contexte

2.1. Politiques gouvernementales et sectorielles

Les objectifs et les modes d'action proposés répondent directement aux soucis de la Convention sur la Désertification, de la Convention Mondiale sur la Biodiversité, ainsi qu'aux orientations politiques Guinéenne, Malienne, Sénégalaises et Bissau Guinéenne.

Il est aujourd'hui de plus en plus évident que les problématiques économiques ne s'arrêtent pas aux frontières. Les réponses politiques à des contraintes souvent largement comparables sont de fait convergentes. D'autant que ces réponses politiques ne dépendent pas seules des réalités nationales, mais aussi très largement d'un contexte continental et mondial, qui est unique.

Décentralisation, émergence de la Société Civile, implication directe des populations dans la gestion des ressources envisagée de plus en plus sous l'angle du gouvernement local, constituent autant de repères communs qui structurent et jalonnent les grandes orientations politiques dans l'ensemble régional.

La gestion durable des ressources et écosystèmes naturels, que ce soit dans l'espace national ou dans l'espace régional, passe clairement par la mise en place de dispositifs graduels associant à une gestion par les populations qui intéresse l'ensemble du territoire national, la mise en place de réseaux d'aires protégées permettant la conservation d'ensembles écologiques fonctionnels propres à assurer la conservation du patrimoine génétique et culturelle.

On peut donc différencier les aires protégées et écosystèmes naturels confiés en gestion villageoise et les écosystèmes placés sous la gestion directe des instances gouvernementales. Ce dernier domaine est aujourd'hui en pleine mutation. Aux forêts classées du temps colonial s'ajoutent aujourd'hui les parcs nationaux, réserves de biosphère pour lesquels l'objectif de conservation est prioritaire. L'évolution des structures et mandats institutionnels est rapide, et les formules retenues diverses. Dans le cas de la Guinée et du Mali par exemple, forêts villageoises, forêts classées et parcs nationaux sont restés sous tutelle de la Direction Nationale des Forêts (ressources forestières fauniques et halieutiques au Mali) du Ministère de l'Agriculture. En Guinée Bissau, des changements récents ont placés les parcs nationaux sous tutelle de la Direction Nationale de l'Environnement tandis qu'au Sénégal, la mise en place du Ministère de l'Environnement s'est accompagnée du transfert de la Direction spécifique des Parcs nationaux. Ces différences observables à l'échelle régionale, et encore certainement susceptibles de changements, ne doivent pas être considérées comme un obstacle à une démarche globale d'appui à la gestion des ressources. En effet, quelques soient les Institutions concernées, un consensus s'est établi autour du **caractère indissociable du secteur forestier et du secteur aires protégées** d'une part; et d'autre part des aspects de développement durable qui conditionnent la pérennité des aires protégées quelques qu'elles soient.

Toutefois, ces différences de détail restent encore très minimes et secondaires par rapport aux obstacles communs rencontrés par ces Pays dans la mise en place d'une politique de conservation, qui sont directement issus de questions très générales comme la réduction des Programmes d'Investissement Publics, et de l'engagement de l'Etat dans des activités encore souvent perçues comme éloignées des grandes priorités économiques du jour.

Dans tous les cas, institutionnels ou non institutionnels, et dans les différents contextes nationaux, c'est un appui à la **gestion intentionnelle** qui est recherché. Encore faut-il que cette gestion intentionnelle soit supportée par des politiques adaptées et appropriées (i) aux moyens de mise en oeuvre dont disposent les Etats (ii) à la perception locale des priorités, en considérant toutefois que celle-ci évolue rapidement.

Le développement des politiques environnementales a parfois été trop rapide pour pouvoir s'accompagner d'une réelle appropriation des orientations par les gouvernements tant centraux que locaux. L'ajustement de ces politiques aux spécificités régionales conditionne fortement leur mise en oeuvre qui ne peut découler que d'une

adhésion non seulement des instances gouvernementales directement concernées, mais aussi de l'ensemble des Institutions de gouvernement.

Ici aussi, le fait de connecter la dimension environnementale et les aires protégées, secteurs nouveaux, à des secteurs plus anciens et fortement ancrés dans le réel comme les secteurs forestiers ou du développement, permettra d'éviter la marginalisation de ce secteur nouveau, non directement productif, répondant à des préoccupations souvent exogènes, et dont la justification dans les comptes nationaux est encore insuffisante. La priorité donnée à l'intégration régionale par ces différents gouvernements trouve pourtant une expression élégante au travers de la mise en place d'aires protégées transfrontalières, facteur de sécurité sur le plan géopolitique, comme il a été souligné lors du Congrès Mondial de Caracas de 1992.

2.2. Caractéristiques du secteur

L'ensemble de la zone d'intervention correspond à une superficie approximative de 140.000 Km² dans la quasi totalité est comprise dans les hauts bassins du Niger, de la Gambie et du Sénégal, pour une population estimée à 2 millions d'habitants. Cette aire se trouve située dans la zone éco-climatique régionale de transition soudano/guinéo-congolaise telle que définie par White (1983). Le parc transfrontalier Guinée-Mali se trouve lui situé dans la zone éoclimatique soudanienne. Ces deux zones sont caractérisées par un gradient éco-climatique prononcé (du Nord vers le Sud), de 900 mm au Sénégal à 2.000 mm dans la zone de Kissidougou, auquel s'ajoute la variété morphologique des hauts cours du Niger et de la Gambie.

Toute intervention dans cette zone s'inscrit de manière évidente comme **un élément clé de la lutte contre la désertification en Afrique et de régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens** une mosaïque forêts-savanes s'étendant dans l'ensemble de cet espace constitue par ailleurs un complexe de systèmes naturels variés, relativement diversifié, qui joue un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité continentale.

Pour des raisons d'efficacité, l'intervention du Programme se limitera à six grands espaces clairement individualisables, et chacun représentatif d'un compartiment de l'hétérogénéité écologique régionale. Un résumé des principales caractéristiques de chacune de ces zones est donné en annexes.....

Il est important de souligner que ces zones d'intervention sont jusqu'à aujourd'hui restées enclavées et dans certains cas peu contrôlées. Le niveau de développement dans les cinq zones retenues compte parmi les plus bas de la région (indicateurs socio-économiques et de développement humain sur les pays).

Concernant les systèmes d'information environnementaux, le stade de développement des différents pays est particulièrement hétérogène. Mis à part le cas particulier du Sénégal qui, grâce au Centre de Suivi Ecologique de Dakar, est particulièrement avancé dans ce domaine, les techniques géomatiques sont d'introduction récente dans les autres pays de la Région. Par ailleurs, les cadres nationaux perçoivent bien aujourd'hui les services que de tels systèmes peuvent leur rendre ainsi que les nécessités auxquels les produits d'information devront répondre. Ce point est particulièrement vrai concernant par exemple, et nous prenons là la carence la plus évidente, le manque de cartographie topographique de référence en Guinée, pays où un effort particulier devra être réalisé.

2.3. Bénéficiaires et acteurs principaux

Les premiers bénéficiaires et acteurs du PRABV ²^{me} phase sont les populations rurales des zones d'intervention appartenant à différentes ethnies (populations côtières, Peul et Malinké auxquelles s'ajoutent les minorités culturelles Badiaranké, Coniagui et Bassari). Les populations **potentiellement acteurs ou bénéficiaires** de l'intervention peuvent être évaluées à 800.000 habitants. La réalité est en fait plus complexe, car le Programme interviendra aussi aux niveaux institutionnels (principalement décentralisés), et auprès de la Société Civile.

Le Programme appuiera aussi les administrations des pays concernés pour l'élaboration d'une charte régionale des aires protégées transfrontalières, et l'intégration régionale de l'information environnementale. Le Programme, dans sa composante guinéenne, appuiera la Direction Nationale des Forêts et de la Faune pour la création d'un système national d'aires protégées.

Globalement, pour les composantes Systèmes d'Aide à la Décision Environnementale, et Charte Régionale, les bénéficiaires et acteurs seront directement les agents des administrations de tutelle des forêts et des parcs nationaux des pays impliqués.

Les femmes en milieu rural sont particulièrement concernées par toutes les activités de valorisation de la biodiversité qui seront appuyées par le Programme.

Les effets à long terme du Programme sur le régime des grands fleuves soudano-sahéliens et sur le climat laissent supposer que les bénéficiaires indirects du Programme seront aussi les populations des autres pays de la région ouest africaine arrosés par ces fleuves.

Enfin, les différentes activités projetées contribueront de manière non négligeable à la conservation de la biodiversité continentale et mondiale.

2.4. Problèmes à résoudre

Le problème fondamental que le Programme veut aborder concerne la dégradation des ressources et des écosystèmes naturels dans l'espace régional. Cette dégradation s'organise tant sur le plan qualitatif et des caractéristiques fonctionnelles des écosystèmes, que sur le plan quantitatif des surfaces occupées par les écosystèmes naturels qui sont en constant recul. Ce constat fait aujourd'hui l'unanimité des spécialistes, qu'ils soient forestiers, écologistes ou politiciens. Cette dégradation constituant un phénomène réel, il existe toutefois des points de désaccord entre experts sur son ampleur et sur ses causes.

L'expérience du Programme Bassins Versants première phase a permis de constater que l'analyse des situations et des problématiques locales doit constituer un **préalable à toute intervention** car elle seule peut permettre de comprendre les relations complexes de causes à effets dans ces processus de dégradation. Cette analyse a permis parfois, dans le cas du PRABV 1^{ère} phase, de découvrir des **situations localisées où cette dégradation était stoppée, voir même renversée par des pratiques locales de gestion des ressources** (cas des forêts villageoises de Kissidougou).

Les problèmes rencontrés peuvent être appréhendés à trois niveaux, et peuvent, pour chacun de ces niveaux, être résumés comme suit:

a. Niveau régional

- Manque d'harmonisation de concertation et d'intégration des politiques et des réglementations en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
- Manque de contrôle sur les espaces transfrontaliers qui sont de plus en plus soumis à une exploitation sauvage, opérée surtout par des intervenants extérieurs.
- Manque d'outils, de méthodes et d'informations pour la prise de décisions environnementales et mauvaise gestion des informations existantes.
- Incompréhension du concept et de la valeur de la diversité biologique par les décideurs.

b. Niveau national

- Système de droits/devoirs et de valeurs inadaptés à la conservation à long terme des ressources.
- Manque de moyens des Etats pour assurer la gestion des espaces protégés suite aux restrictions budgétaires dues aux programmes d'ajustement structurel.
- Capacités insuffisantes de l'administration pour la planification, le suivi et le contrôle de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
- Absence de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation économique et durable de la diversité biologique
- Manque ou inadaptation des réglementations favorables à la maîtrise locale des ressources, ce qui provoque des prélèvements abusifs par des exploitants extérieurs aux dépens des populations locales.
- Manque de connaissances sur la biodiversité et sur les usages traditionnels (besoins d'inventaires et d'autres recherches)

c. Niveau local

- Pression démographique déséquilibrée et ressources mal distribuées.
- Désresponsabilisation et manque d'intérêt des utilisateurs locaux dans la gestion des ressources.
- Méthodes et techniques traditionnelles (culture itinérante) inadaptées aux nouvelles contraintes foncières dues à la pression démographique et à l'économie de marché.
- Manque de promotion du savoir traditionnel sur l'utilisation des ressources naturelles et sous-valorisation des produits de la biodiversité.
- Manque de bénéfices durables pour les populations dans les mesures de protection.
- Insuffisance de personnel formé et spécialisé.
- Mise en valeur insuffisante des ressources
- Manque de participation des communautés rurales à la problématique et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes
- Manque de coordination des interventions de développement rural et de GRN

2. 5. Autres interventions

Signalons l'existence de trois programmes régionaux financés par le FED, avec lesquels le Programme entretiendra des rapports étroits de collaboration et créera des synergies la Programme de Formation et d'Information sur l'Environnement (PFIE), le Programme d'Assistance technique à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE) et ECOFAC^{am} 2^{ème} phase (? ? ? ?).

Le programme s'inscrit en termes de complémentarité opérative, et **renforcement mutuel** avec d'autres interventions en cours ou en phase d'identification

- en Guinée avec le PHGO 1^{ère} phase (en cours) et 2^{ème} phase, éventuelles actions de développement agricole conduites sur la Préfecture de Boké et PGRN de la Banque Mondiale.
- au Sénégal avec le projet de réhabilitation et valorisation du Niokolo-Koba et de sa périphérie (financement FAC/FEM)

2.6. Documentation disponible

Le PRABV 1^{ère} phase a bénéficié d'importants études préparatoires et en cours d'exécution. La documentation disponible est particulièrement importante en ce qui concerne les volets en cours d'exécution: études préalables, rapports d'activités, notes internes, apports de capitalisation et d'évaluation (cfr. Bibliographie consultée en annexe...). Concernant les volets transfrontaliers avec le Mali et la Guinée Bissau il existe très peu d'études récentes sur les zones d'intervention.

3. Intervention

3.1. Objectifs globaux

1. Régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens
2. Préservation des écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux.
3. Conservation des diversités biologique et culturelle
4. Amélioration des conditions de vie des populations

3.2. Objectif spécifique: Favoriser la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources aux niveaux villageois et gouvernemental

3.3. Résultats

Résultat 1: Engagement collectif et individuel des populations dans la gestion durable des ressources naturelles

Résultat 2: Valorisation durable des produits de la biodiversité

Résultat 3 : Harmonisation et intégration régionale des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles

Résultat 4 : Conservation des écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional

Résultat 5 : Décisions pertinentes et adaptées en matière environnementale et de gestion des ressources naturelles et mise en place d'un système de suivi des écosystèmes

3.4. Activités

Résultat 1 : Engagement collectif et individuel des populations dans la gestion des ressources naturelles

1.1. Appui à l'auto-analyse villageoise

1.2. Appui au classement des forêts villageoises au bénéfice des collectivités locales

1.3. Appui à l'implication des populations dans la gestion des forêts classées

1.4. Appui à la mise en défens et régénération naturelle d'espaces à vocation forestière

1.5. Appui à l'organisation des populations pour la lutte contre les feux

1.6. Appui à la diffusion du matériel végétal pour la structuration des terroirs agricoles (haies vives, systèmes sylvo-pastoraux)

1.7. Appui à la gestion de la matière organique (compostières, intégration systèmes agro-sylvo-pastoraux, autonomie des tapades)

1.8. Appui à la défense et la restauration des sols (DRS)

1.9. Appui aux réalisations sociales

1.10. Appui à l'éducation environnementale, l'alphabétisation et la communication et aux échanges inter-villageois

1.11. Appui à la constitution et à l'agrément des opérateurs gouvernementaux et non gouvernementaux

1.12. Appui à la concertation et la gestion partagée des ressources et des espaces

1.13. Appui à la réorganisation des parcours

1.14. Appui au développement de capacité des échelons décentralisés administratifs et de gouvernement local

Résultat 2 : Valorisation soutenable des produits de la biodiversité

2.1. Recueil des connaissances et des usages traditionnels de la biodiversité

2.2. Appui aux GIE féminins de valorisation des produits de la biodiversité

2.3. Appui à la promotion commerciale et à la labellisation des produits de la biodiversité

2.4. Etude d'identification des produits nouveaux

2.5. Amélioration du caractère soutenable des pratiques de production

2.6. Etudes d'amélioration qualitative des productions existantes

2.7. Appui à la diffusion de techniques appropriées

2.8. Appui à l'organisation et à la structuration du réseau

2.9. Appui au développement de l'éco-tourisme et du tourisme cynégétique en milieu villageois

Résultat 3 : Harmonisation et intégration régionale des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles

3.1. Mise en place et appui au Comité Régional Inter-Etats Forêts-Aires Protégées

3.2. Appui à la communication et aux échanges Inter-Etats entre décideurs des secteurs forestier et aires protégées

3.3. Appui à la formation des agents des parcs nationaux dans l'espace régional

3.4. Appui spécifique à l'initialisation place d'un système national d'aires protégées en Guinée

Résultat 4 : Conservation des écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble écologique régional

4.1. Appui à la signalisation, au bornage et à la délimitation des aires protégées

4.2. Appui à l'établissement des infrastructures de surveillance et de gestion des aires protégées

4.3. Appui à l'organisation et à la représentation des populations périphériques

4.4. Appui à la concertation pour la gestion de l'aire protégée

4.5. Etude et connaissance CSOD des écosystèmes

4.6. Appui à la gestion des forêts classées

Résultat 5 : Améliorer la pertinence des décisions environnementales et le suivi des écosystèmes naturels

5.1. Installation et mise en place des cellules SIE d'aide à la décision dans les pays partenaires

5.2. Définition des standards techniques de recueil, stockage et traitement de l'information

- 5.3. Bilan des informations et données existantes
- 5.3. Mise en œuvre des diagnostics CSOD
- 5.4. Structuration des réseaux d'utilisateurs
- 5.6. Définition des plans d'action et cahiers des charges des cellules d'aide à la décision
- 5.5. Formation des techniciens SIE
- 5.7. Exécution des plans d'action conformément aux standards des cahiers des charges et du manuel de procédures

La traduction opérationnelle du Programme repose sur 10 axes d'intervention à la fois complémentaires et intégrés :

Nom Composante	Axe général d'intervention	Activités	Rf
Composante sous-régionale Haut Niger	Appui à la gestion patrimoniale et intentionnelle des écosystèmes naturels au bénéfice, et <u>par les populations</u> dans les espaces du haut Niger	1.1....1.14	A1
Comp. Sous-régionale Haute Gambie	Appui à la gestion patrimoniale et intentionnelle des écosystèmes naturels au bénéfice, et <u>par les populations</u> dans les espaces de la Haute Gambie	1.1....1.14	A2
Comp. Parc National du Haut Niger	Appui à la création, sécurisation, et mise en oeuvre du PNH (Guinée).	4.1....4.6. 1.1....1.14	A3
Comp. transfrontalière Guinée Bissau-Guinée	Appui à la création, sécurisation, et mise en oeuvre d'une aire protégée transfrontalière (composante Guinée Bissau-Guinée).	4.1....4.6. 1.1....1.14	B1
Comp. transfrontalière Mali-Guinée	Appui à la création, sécurisation, et mise en oeuvre d'une aire protégée transfrontalière (composante Mali-Guinée).	4.1....4.6. 1.1....1.14	B2
Comp. transfrontalière Sénégal-Guinée	Appui à la sécurisation du parc Niokolo-Badiar et aux populations périphériques	4.1...4.6. 1.1....1.14	B3
Système Régional d'aide aux décisions environnementales	Appui à l'intégration régionale de l'information environnementale	5.1....5.7.	C1
Appui au Comité Régional Inter-Etats Forêts-Aires Protégées	Développement d'un cadre régional de coordination et de gestion (charte) des aires protégées transfrontalières	3.1...3.3.	C2
Initialisation et mise en place d'un système national d'aires protégées en Guinée	Appui spécifique à la sécurisation et au suivi d'un système national d'aires protégées guinéen (Unité d'Appui et de Coordination et composantes sous-régionales)	B.4.	C3
Réseau de valorisation des produits de la biodiversité	Appui à la mise en place de réseaux nationaux de valorisation de la diversité biologique (Unité d'Appui et de Coordination et composantes transfrontalières).	2.1....2.9.	C4

4. Hypothèses

4.1. Hypothèses aux différents niveaux

Après 6 ans de fonctionnement du PRABV première phase, certaines hypothèses de départ sont devenues des certitudes avérées, cependant que d'autres ont été démenties au travers de la pratique quotidienne. Les dernières hypothèses restantes sont plutôt des conditionnalités fortement liées à l'engagement et à la volonté politique des gouvernements concernés d'accompagner par les mesures législatives appropriées le processus que le Programme a pour mission d'appuyer. Ces hypothèses restantes sont exprimées dans le cadre logique donné en annexe....

4.2. Risques et flexibilité

Les principaux risques sont liés à des facteurs politico-institutionnels: i) faiblesse actuelle des institutions nationales et régionales (capacités institutionnelles et techniques) ii) l'évolution incertaine des réformes institutionnelles et législatives en cours iii) le manque de moyens financiers pour la prise en charge de coûts récurrents liés à la conservation.

En ce qui concerne la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles les chances de succès dépendent de: (i) la mise en application effective des volontés politiques exprimées en faveur de la décentralisation et du transfert aux communautés locales d'une partie des prérogatives de l'Etat (ii) la reconnaissance par l'Etat des organisations locales de gestion des ressources et l'intégration dans la loi positive des réglementations issues des concertations locales (iii) la compétence, le dynamisme et la motivation des opérateurs agréés et des cadres techniques locaux.

Pour la valorisation des produits de la biodiversité les incertitudes sont liées: (i) l'existence d'un marché (ii) à la mise en place d'un circuit de commercialisation (iii) à la faiblesse actuelle des opérateurs dans le secteur et (iv) à l'insuffisance des infrastructures de transport.

Pour l'harmonisation régionale des politiques de gestion des ressources naturelles, l'avancement du Programme sera favorisé par: (i) à la prise de conscience des pouvoirs politiques nationaux des enjeux liés à la conservation des espaces régionaux; (ii) la mise en application effective par les gouvernements des engagements dont ils sont signataires; (iii) la continuation à moyen et long terme de la coordination et de la concertation entre les institutions de GRN des différents Etats.

Pour la conservation des écosystèmes naturels, représentatifs les conditions de réussite sont liées: (i) à une volonté politique réelle des Etats concernés de faire de la conservation l'objectif principal pour le développement de ces zones, même aux dépens d'autres possibilités d'exploitation (surtout minières) (ii) à l'adhésion des populations à l'objectif de conservation (iii) à la capacité des structures administratives et de mise en oeuvre d'établir un cadre de concertation avec les populations (iv) aux avantages comparés de la gestion durable de ces espaces sur le plan économique.

Pour l'amélioration de la pertinence des décisions environnementales et le suivi des écosystèmes naturels les risques concernent: (i) la motivation des décideurs à s'approprier des outils mis en place; (ii) la sélection et la motivation des cadres chargés du développement des outils (iii) à moyen et à long terme les possibilités de valorisation des compétences développées.

Globalement, on peut considérer que le rapport qualité-risques de ce Programme s'avère nettement plus optimal que celui de la première phase. Il faut aussi considérer que les structures relativement souples décrites au chapitre mise en oeuvre, ainsi que le caractère conditionnel et séquentiel du déroulement de la plupart des composantes permettent de limiter considérablement les risques d'une dérive non souhaitée du programme par rapport à ses objectifs.

5. Mise en œuvre du Programme

5.1. Moyens physiques et non physiques

Le large champ couvert par le Programme n'implique pas la mise en place d'une lourde structure (voir organigramme en annexe....):

La structure opérationnelle du Programme comporte

- une Unité d'Appui et de Coordination Régionale (basée à Conakry), responsable de la gestion globale du Programme, de sa conception et de sa coordination, de l'exécution des actions transversales, du suivi et de l'évaluation. Un expert A.E.C. assurera l'assistance technique. Cette coordination régionale sera appuyée par une cellule centrale comptable, commune à tous les programmes FED en Guinée.
- six projets localisés correspondant aux 3 composantes sous-régionales et aux 3 composantes transfrontalières. L'organigramme de ces projets comporte une structure légère constituée par une direction de projet avec un nombre réduit de cadres nationaux (responsables des composantes) et de personnel

contractuel (comptables et personnel de bureau), appuyés par des assistants techniques permanents (responsables de la co-gestion des projets) et des missions d'appui.

L'intervention est basée en majeure partie sur des mandats confiés à des opérateurs locaux (organisations villageoises, services de l'administration, ONG et structures privées). Ces opérateurs seront sélectionnés à partir des opérateurs déjà formés lors de la première phase ou des intervenants publics et privés présents dans les zones d'intervention.

La tutelle technique du Programme est assurée dans chaque Pays, respectivement

Guinée : la Direction Nationale des Forêts et de la Faune

Guinée Bissau: la Direction Nationale de l'Environnement

Mali : la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques

Sénégal : la Direction des Parcs Nationaux

L'Ordonnateur National de la Guinée est l'Ordonnateur Régional du Programme.

La supervision et le suivi du Programme seront opérés par un comité Régional de suivi qui sera réuni annuellement. Ce Comité inclura les représentants des Ordonnateurs Nationaux du FED des 4 Etats concernés par le Programme, c'est à dire Guinée, Guinée Bissau, Mali et Sénégal, les représentants des Ministères techniques de tutelle et les représentants des Délégations de l'U.E. Le secrétariat en sera assuré par l'UAC du Programme.

5.2. Organisation, procédures et modalités d'exécution

Les axes et modalités d'intervention du Programme sont variés mais complémentaires. De fait, il est possible quant au dispositif de mise en œuvre de dégager tout d'abord les principaux dénominateurs communs de toute l'intervention :

- L'exécution du Programme s'effectuera sur la base de régies-programmes (valables pour 18 mois). Le déroulement du Programme est prévu avec une première régie d'avance de 6 mois suivie par 3 régies successives de 18 mois. Cette durée spécifique est liée aux contraintes de préparation de chaque nouvelle régie (entre 3 et 4 mois dans le dispositif adopté), et permettra donc un enchaînement régulier des régies sans toutefois fragiliser la régularité des justifications des avances.
- Les décaissements seront séquentiels et conditionnels (contrats d'opérateurs sans avances sur les honoraires mais avec caisse d'avance de fonctionnement trimestrielle). Les honoraires seront payés à chaque étape de réalisation prévue par le modèle technique et vérifiée par les opérateurs de suivi et la composante sous-régionale.
- Tout décaissement s'opère sous la responsabilité du tandem chef de composante nationale et assistant technique, et conformément aux procédures du FED.
- Le recrutement du personnel national est effectué en fonction d'un appel public de candidatures et sur décision conjointe des autorités nationales et du bailleur.**

Le déroulement et la montée en puissance du Programme sont étroitement conditionnés par sa qualité de fonctionnement. En effet, il s'agit enfin au-delà de réalisations nécessaires, surtout de mettre en place un système **perenne** et dynamique de développement de la conservation dans l'aire d'intervention du Programme.

L'intégralité du fonctionnement et des procédures du Programme sera l'objet d'un **guide de procédures simple**, rédigé en texte clair avant le démarrage du Programme. Ce guide, conforme en tous points aux procédures du FED, aura fonction de règlement interne du Programme.

L'assistance technique sera sélectionnée suite à des appels d'offres restreints. L'assistant technique à la coordination sera recruté via l'A.E.C

Les véhicules, équipements et matériels divers seront acquis par procédure d'appel d'offres internationaux, sauf quand il s'agira de petites quantités ou de besoins urgents, justifiant le recours aux consultations locales après autorisation par la Commission.

5.3. Calendrier d'exécution

Le programme sera exécutée sur une période de 5 ans. Le démarrage devrait intervenir en Juillet 1997 à l'issue de la régie en cours du Programme 1^{re} phase.

Les premiers 6 mois seront destinés à la mise en place, et au rôdage des dispositifs opérationnels qui entreront en production à l'issue de ces 6 premiers mois.

Dans l'hypothèse où une décision de financement favorable du Comité du FED serait enregistrée, une partie des reliquats du Programme 1^{re} phase pourrait être aussitôt mobilisée pour une série d'actions visant la rédaction des plans d'action détaillés de première année pour chaque composante, ainsi que la préparation des dossiers d'A.O.

5.4. Coût et plan de financement

5.5. Conditions spéciales et mesures d'accompagnement des gouvernements

6. Facteurs assurant la viabilité

6.1. Politiques de soutien

Les grandes orientations politiques des quatre Pays intéressés par le Programme sont cohérentes avec les objectifs de l'intervention. En effet tous ces Pays ont adopté ou sont en train d'adopter des réformes en faveur d'une démocratisation, d'une décentralisation et du désengagement de l'Etat au travers d'une politique de développement rural favorable à la responsabilisation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Cependant, il existe encore un certain nombre de problèmes surtout dans la mise en oeuvre effective de ces politiques, et dans leur adaptation aux réalités de terrain.

6.2. Technologie appropriée

Toutes les actions qui seront poursuivies ou entamées par le Programme s'appuieront soit sur l'expérience de la première phase (modèles techniques) soit sur une amélioration de techniques simples déjà connues par les intéressés, soit encore sur l'introduction de nouvelles techniques **facilement appropriables** par les populations.

Concernant les transferts de technologies environnementales, des outils nouveaux et efficaces (analyses multivariées, outils géomatiques et méthodes d'écologie numérique) déjà expérimentés au cours de la première phase seront introduits.

6.3. Protection de l'environnement

L'objectif même du programme est la protection de l'environnement, on pourra donc sur ce point se référer aux différents chapitres intervention et mise en oeuvre.

Quoique sur le plan environnemental, ce programme doit être classé évidemment en catégorie A; certaines actions d'aménagement, prévues par le Programme ou à exécuter par d'autres projets, pouvant modifier le paysage de manière significative (retenues collinaires, infrastructures, pistes, etc.) ne pourront en aucun cas être entreprises sans des études d'impact approfondies et vérifiées.

6.4. Aspects socio-culturels/femmes et développement

Ce programme adresse le monde rural et les communautés de base dans leur globalité, mais aussi dans leur hétérogénéité et dans leurs spécificités. Le caractère approprié des actions entend respecter fortement les complémentarités sociales non seulement réduites aux genres, mais aussi étendues aux rôles des classes d'âge, de la stratification économique, et de la diversité culturelle.

De fait, de nombreuses activités de valorisation de la biodiversité sont quasi exclusivement féminines. Ce secteur de la population en bénéficie donc directement. Mais au-delà du seul aspect femmes et développement, c'est aussi la cohésion, l'harmonie, et la conservation des traits culturels qui devraient se trouver renforcés par l'action du Programme. Le Programme contribuera néanmoins à créer les conditions d'une intégration effective des femmes dans les différentes étapes de conception, décision, et réalisation des actions environnementales intéressant la communauté (reboisement, choix des espèces, protection des têtes de sources, maîtrise des feux de brousse).

6.5. Capacités institutionnelles et de gestion publiques et privées

La formation et la construction de capacités pour la conservation et la gestion de l'environnement constituent la trame de la démarche du Programme. L'accent est mis en première priorité sur le transfert des méthodes d'action aux différents partenaires du Programme (populations rurales pluri-ethniques, cadres nationaux, administrations décentralisées, opérateurs non gouvernementaux et privés).

6.6. Analyses économiques et financières

Dans le domaine environnemental, les calculs économiques sont à utiliser avec prudence, et ne peuvent être décisionnels. Le patrimoine est régional, voire mondial, l'action s'inscrit dans le long terme, les effets échappent à la quantification et l'attribution de valeur à un bien environnemental, déjà artificielle dans les Pays développés, reste souvent caricaturale dans les PVD où les valeurs des biens environnementaux sont rapidement classées parmi les valeurs non marchandes.

Cela ne veut pas dire que le Programme renonce aux analyses économiques pour le choix des actions. Des calculs économiques assez précis (maîtrise des coûts unitaires) sont disponibles pour la plupart des modèles techniques retenus pour la deuxième phase. Par exemple, des études économiques sont en cours pour préciser la valeur unitaire en termes de revenus des surfaces forestières villageoises.

Concernant les activités plus spécifiquement liées à la valorisation de la biodiversité, la valeur ajoutée et les possibilités réelles d'une commercialisation feront l'objet d'études économiques détaillées avant le lancement des actions de production en milieu villageois.

Du point de vue institutionnel, étant donné l'approche du Programme qui favorise la structuration et l'auto-développement villageois, l'émergence d'opérateurs privés et l'intégration des activités dans les structures existantes, le Programme ne devrait pas générer des charges récurrentes additionnelles pour les Gouvernements pour l'après projet. Mis à part le cas du Parc National du Haut Niger et du Badiar/Niokolo-Koba, pour les autres aires protégées appuyées par le Programme, l'approche adoptée devrait permettre leur conservation sur la base d'une gestion villageoise.

Toutefois, il faut considérer que le travail de structuration villageoise et de la société civile est un travail de longue haleine et que probablement à la fin des cinq années prévues du Programme il sera nécessaire de maintenir un dispositif d'appui, si possible autonome, afin de pouvoir alimenter la dynamique enclenchée.

cet effet il faut considérer que cette deuxième phase du PRABV constitue déjà un pas important dans cette direction.

Il est évident que certains investissements qui visent la protection ou la restauration des écosystèmes procèdent d'une conscience mondiale et des droits des générations futures (parcs nationaux et aires protégées). Le coût de ces opérations ne peut être intégralement imputé aux comptes nationaux des PVD. mais doit aussi continuer à faire l'objet de l'aide internationale.

Il faut considérer aussi que les PVD auront difficilement dans un avenir prévisible la possibilité de prendre en charge les coûts récurrents de la protection et de la surveillance des aires protégées. Diverses voies sont explorées actuellement par le PRABV 1^{re} phase: promotion des aires protégées en vue d'encourager l'afflux touristique, mise en oeuvre de moyens additionnels (vente d'objets touristiques par exemple), valorisation des produits de la biodiversité.

Des solutions plus efficaces et durables seront évoquées, dont éventuellement la création d'un trustfund pouvant être alimenté sur dons ou à partir de conversions de dettes (debt swap), et qui serait géré à l'échelle régionale avec le concours des Institutions internationales (comité AFRIMAB de l'UNESCO par exemple).

7. Suivi-évaluation

Les termes suivi et évaluation seront distingués tant dans la conception que dans les structures en charge de ces deux tâches.:

Le suivi ayant pour objectif de suivre en temps réel l'exécution des opérations sera assuré les cellules de coordination des différentes composantes. La planification du déroulement des devis-programmes sera effectuée de manière à la fois **séquentielle** (succession de phases simples), et **conditionnelle** (suivi rapproché et évaluation des acquis avant le démarrage de chaque nouvelle phase). Les procédures de gestion des fonds et de décaissement seront adaptées à cette démarche et la structuration des budgets sera effectuée non seulement par thème et composante, mais aussi en **séquences opérationnelles caractérisées par une succession de produits clairement identifiés**. A chaque séquence et à chaque produit correspondra le décaissement d'une tranche de financement. Ce dispositif permettra de suivre l'état d'avancement des opérations à partir du suivi financier des régie-programmes.

Les indicateurs de suivi sont par ailleurs résumés dans le cadre logique donné en annexe....

Le programme sera évalué de manière externe en troisième et cinquième année.

7. Conclusions et propositions

En conclusion, et conformément aux recommandations des deux missions d'évaluation dont les résumés sont donnés en annexes , il est recommandé que ce Programme puisse être financé pour sa deuxième phase.